



LACOVAR

"Les Amis de la Côte Varoise"

Association indépendante régie par la loi de 1901- J.O. du 17 août 1967

Arrêtés préfectoraux des 10 avril 1978 et 13 novembre 2007

Fédération pour la protection de l'Environnement

Agréée pour les 58 communes de l'arrondissement de Draguignan

Co-fondatrice de l'URVN

(Union Régionale Vie et Nature)

Passerelle de la Gare SNCF – Rue Waldeck Rousseau

83700 SAINT-RAPHAEL

Tél : 04 94 95 42 28 / Fax : 04 94 19 35 28

Internet : www.lacovar.com/ E-mail : contact@lacovar.com

Saint-Raphaël, le 3/09/2012

Procès-Verbal de la 45^{ème} ASSEMBLEE GENERALE

Le jeudi 5 juillet 2012, à l'Hôtel ***LA MARINA «BEST WESTERN » PORT SANTA LUCIA 83700 SAINT-RAPHAEL, s'est tenue à partir de 14H00 notre 45^{ème} assemblée générale ordinaire en présence de :

Monsieur G. GINESTA, Député-Maire de Saint-Raphaël ; Madame Françoise THOMAS Adjointe Spéciale de Boulouris ; Monsieur G. SOCCOJA Adjoint à l'Environnement et représentant Monsieur Elie BRUN, Maire de Fréjus ; Monsieur Michel BOUVARD, Adjoint aux finances, au tourisme, à l'emploi et représentant le Maire de Roquebrune sur Argens, Monsieur Claude NOEL, Madame E. JACQUET, Conseillère Municipale ; Monsieur Frédéric FERRERO, Directeur du service Environnement de la Communauté d'Agglomération des villes de Fréjus/Saint-Raphaël ; Monsieur Yves JACOB responsable de l'Environnement de Fréjus ; Madame A. LECOT-LEVY Directrice du service urbanisme de Saint-Raphaël, Madame M. GAIERO du Service urbanisme de Saint-Raphaël, Monsieur R. RASSIER 1^{er} Président d'Honneur de LACOVAR, Monsieur D. SEUX Directeur de la carrière des Caous, Var-matin et ses deux représentants; les adhérents et sympathisants de notre mouvement.

Le président de LACOVAR, remercie chaleureusement de leurs présences, les Elus et leurs représentants, les équipes des différentes municipalités de la région, les journalistes de Var-Matin, les membres et sympathisants de notre Association.

ORDRE DU JOUR :

Comme indiqué dans la convocation : Cet ordre du jour étant volontairement limité à quelques points de nos activités.

- Message du Président, M. Jean-Louis LE MOAL:

RAPPORT MORAL 2011

LACOVAR, qui est une amicale, indépendante et apolitique, continue à défendre notre cadre de vie et son Environnement, avec enthousiasme, suivant les mêmes valeurs qu'il y a 45 ans mais avec des objectifs nouveaux car l'époque actuelle est bien différente compte tenu des défis du changement climatique et de ses nombreuses contraintes environnementales, si l'on veut y remédier.

Depuis longtemps, notre Association prétend que nous ne sommes pas propriétaires de notre Environnement mais qu'il appartient à nos enfants et petits enfants et qu'il s'agit d'un bien précieux à sauvegarder.

LACOVAR défend le concept du **développement durable**, également appelé **développement soutenable**, car nous ne croyons pas aux valeurs de la décroissance et nous voulons, plutôt, une évolution harmonieuse et maîtrisée de notre Environnement dans le respect des droits de nos concitoyens qui sont parfois victimes du « mille-feuille » administratif et de recours abusifs.

En voulant le développement durable nous refusons de ce fait la décroissance (nous n'avons pas prévu de nous éclairer à la bougie) dont nul ne peut prédire ses effets à long terme sur notre vie quotidienne qui serait, dans ce cas, déjà devenue moins confortable. Le développement durable et le bouleversement climatique impliquent des changements importants dans le comportement des citoyens que nous sommes et LACOVAR est largement engagée dans cette démarche issue des Grenelles de l'Environnement:

Tout d'abord, au niveau des Elus et de leurs Equipes, bien qu'ils soient pour la plupart, déjà très sensibilisés à toutes les thématiques de l'Environnement, car nous participons aux différentes Commissions municipales et extra-municipales, sans oublier les Commissions préfectorales de TOULON et DRAGUIGNAN auxquelles nous sommes régulièrement conviés.

Mais aussi, auprès du grand public et des enfants par des formations dispensées par trois jeunes animateurs spécialisés qui sont des salariés, à temps partiels, de LACOVAR et qui animent le stand du « Pôle Mobile Environnement » ou interviennent dans les écoles avec des programmes de la FRAPNA comme « La rivière m'a dit » ou « La forêt m'a dit ».

Ainsi en 2011, **nos 18 administrateurs, tous totalement bénévoles et dévoués**, sont intervenus auprès des différents décideurs de notre société, en faisant tous les efforts possibles pour promouvoir nos objectifs au bénéfice de tous nos concitoyens des 58 communes de l'arrondissement de Draguignan dont le littoral s'étend du Trays/Saint-Raphaël au Rayol-Canadel, après Cavalaire.

Ils ont aussi suivi plusieurs formations dispensées par l'URVN dont LACOVAR est cofondatrice.

LACOVAR reste une force de proposition, **apolitique**, qui veut toujours privilégier le dialogue et qui ne conçoit les recours judiciaires qu'en toute dernière extrémité.

Nos actions ont été multiples en 2011 et seront développées en 2012 car notre association, qui se porte bien, a vu l'apport de nouveaux adhérents motivés et tous nos administrateurs sont des bénévoles particulièrement : actifs, compétents, amicaux et dévoués.

L'association « Les Amis de la corniche d'or varoise », Lacovar, réussit sa mission de défense de l'environnement, notamment dernièrement pour le tout-à-l'égout à Agay. C'est même pour son dynamisme que près de 600 personnes y adhèrent. Les 18 administrateurs⁽¹⁾, tous bénévoles, œuvrent pour le cadre de vie et le développement durable en intervenant en tant qu'association agréée dans l'élaboration du Plan local d'urbanisme (Plu) des communes de l'arrondissement de Draguignan, par la participation à de nombreuses commissions dans les opérations d'aménagements urbains.

Occupations sauvages dans la plaine

C'est ainsi que les responsables de Lacovar ont déclaré, à l'occasion de la 45e assemblée générale, se réjouir des nombreuses interventions des élus de la mairie de Saint-Raphaël et les services de la communauté d'agglomération pour la décision en « exécution d'office » de prendre la responsabilité et de réaliser directement ces travaux du tout-à-l'égout. Des travaux lourds et complexes qui ont longtemps été en discussion.

Les membres du bureau ont également évoqué les occupations sauvages qui perdurent sur la plaine de l'Argens et les pollutions des terres qui mettent en cause l'intégrité des nappes phréatiques. « Le site de la station de pompage du Fournel qui alimente les populations de la région pourrait être tou-



Les membres de l'association Lacovar ont tenu leur assemblée générale et le bureau a rendu compte des multiples participations aux commissions pour mieux défendre l'environnement. (Photo Philippe Arnassan)

ché dans l'avenir », souligne le président, Jean-Louis Le Moal. D'autre part, une remise en état du sentier littoral au Dramont est en projet dont une réhausse du sentier de cinquante centimètres qui peut s'avérer dangereux pour les piétons et le problème du financement inquiète toujours les riverains ».

Formations du public, des scolaires

Vu le succès de ses actions de prévention, Lacovar devraient reconduire les formations qu'elle organise. Notamment à Roquebrune-sur-Argens concernant les élèves de CM1 et CM2. Lacovar dispense des formations à

l'environnement du grand public en partenariat avec les municipalités locales avec son pôle mobile environnement. Un stand itinérant tenu par trois jeunes animateurs spécialisés, salariés à temps partiel, qui animent également les interventions dans les écoles dans le cadre de ses programmes « La forêt m'a dit et la rivière m'a dit ».

JOCELYNE JORIS
jjoris@varmatin.com

Lacovar : président : Jean-Louis Le Moal; vice-présidente : Jacqueline Armingaud, trésorière : Josiane Tememe; secrétaire générale : Any Gatto.
Lacovar, passerelle de la gare SNCF, Saint-Raphaël.
Tél. : 04 94 95 42 28.
Site : www.lacovar.com. E-mail : contact@lacovar.com

Les plans prévention incendie font débat

À la suite de plaintes des adhérents d'Agay et Anthéor, Lacovar est intervenu « dans les conséquences du PPRIF (Plan de prévention des risques d'incendie de forêt, Ndlr.), annulé mais dont les risques demeurent avec des zones rouges, dont les terrains ne sont plus bâtissables et dont de nombreuses maisons ne pourraient plus être reconstruites en cas d'incendie sur Agay. Une route reste à ouvrir pour le passage des

pompiers entre le domaine de la bastide et du Rastel d'Agay pour remédier au plus vite à ces situations dangereuses mais aussi spoliatrices des intérêts particuliers, soulignent les membres du bureau. Pourtant favorable aux PPRIF, Lacovar soutient les victimes des abus et excès du principe de précaution et soutient toujours les co-lotis du parc résidentiel de l'Estérel, ASL Proma, de Saint-Jean-de-l'Estérel, à Fréjus. Lacovar

rappelle que le PPRIF applicable en l'état a créé un danger... près d'une centaine de maisons seraient inconstructibles après incendie et 21 terrains à bâtir restent toujours inconstructibles dans ce quartier. Lacovar souhaite que le conseil général apporte sa contribution, active ou financière au débroussaillage des abords de ce lotissement et attend sa contribution à la mise en sécurité de la périphérie du domaine ».

Je n'oublierai pas de remercier aussi les nombreux Elus et leurs équipes qui nous soutiennent activement depuis de nombreuses années et qui partagent nos valeurs au point même de nous accompagner durant cette assemblée générale.

Après émargement de la feuille de présence et contrôle des très nombreux pouvoirs il est constaté que l'Assemblée peut valablement délibérer à 14H45, suivant l'article 9 de nos statuts.

Le terme d'unanimité sera utilisé concernant la totalité des votes des adhérents présents et/ou représentés.

- Rapport financier 2011 et approbation de la gestion 2011 – Mme TEMEME, Trésorier :

Suivant décompte annuel joint à cette convocation, les comptes 2011 font apparaître un solde positif de 509,80 €, notre association ayant une trésorerie saine, sans aucun endettement :

Les comptes et la gestion sont approuvés à l'unanimité.

- Approbation des cotisations adhérents pour 2012 suivant les votes du Conseil d'Administration et propositions de cotisations pour 2013 (pas d'augmentation pour 2010, 2011, 2012 et 2013).

Membre actif : 25 € : (**soit 8 €** + déduction fiscale 17 €) - Couple : 40 € : (**soit 13 €** + déduction fiscale 27 €)

Membre bienfaiteur : 50 € (**soit 17 €** + déduction fiscale 33 €) - Membre donateur :€ (- 66%) : votés à l'unanimité.

- Renouvellement pour trois ans des administrateurs dont les mandats sont expirés :

Sont réélus à l'unanimité :

Jacqueline ARMINGAUD

Franco de BAGNOLO

Serge KOSTER

Jean-Louis LE MOAL

- Présentation à l'assemblée et élection pour trois ans de nouveaux administrateurs :

Mme Claudine VANCELL se présente et est élue à la majorité (3 contre et 4 abstentions, Madame LIPP proposant oralement sa démission).

- Après huit ans de procédures judiciaires dont un pourvoi en cassation...suite et fin de l'emprise de la ferme aquacole de Saint-Raphaël passée de 1.782M2 autorisés à 5 fois plus de surfaces illégales:

L'exploitation autorisée de 1.782M2 expirait le 11 octobre 2011 mais il a fallu attendre le début de 2012 pour les voir enfin « vider les lieux » au bénéfice de l'environnement et pour le plus grand plaisir des baigneurs et des riverains.

LACOVAR va veiller au nettoyage des fonds marins pour les restes des ancrages et de la pollution...

Comme déjà indiqué, nous ne sommes pas opposés aux fermes marines, sous réserves qu'elles ne polluent pas et qu'elles respectent la réglementation, étant à noter qu'il existe des fermes aquacoles, **non polluantes**, dans les terres proches du rivage comme par exemple à Gravelines dans le Nord, près d'une centrale nucléaire.

Monsieur le Député-Maire Georges GINESTA intervient pour souligner l'action très positive de notre association en général et parle d'une « victoire très importante de LACOVAR » avec le soutien actif de la ville de Saint-Raphaël...

Nouveau dossier sur la commune du RAYOL-CANADEL concernant le lotissement de la TESSONNIERE et les excès de la Loi littoral, ce qui aujourd'hui, aboutit pour de nombreux co-lotis, sauf trois, à une véritable spoliation de leurs droits à construire...:

Un échange de vues, assez vif, intervient entre des adhérents présents du Rayol-Canadel et notre administrateur, Madame Lipp, au sujet du futur PLU qui maintiendrait le lotissement de la Tessonnière en zone inconstructible, contrairement à l'application espérée de la loi littoral et sa jurisprudence actuelle, telle qu'analysée par le Professeur M. Sousse, ce dernier enseignant le droit à la faculté de Perpignan dont il est Vice-Président. Il est à signaler qu'une procédure est actuellement engagée devant la Cour Européenne des droits de l'homme par des co-lotis et le président constate que nos demandes de participation à l'élaboration du futur PLU sont restées « lettres mortes », ce qui mérite d'être rapporté. En conséquence, LACOVAR continuera à suivre ce dossier dans le respect de ses engagements environnementaux et de sa lutte contre les excès.

- Ligne LGV :

LACOVAR défend l'intérêt général et ne s'oppose pas à la LGV, dont le bilan carbone des TGV reste exemplaire par rapport aux autres moyens de transport, **sous réserve que les TER soient largement développés** et que toutes les nuisances environnementales de la LGV soient minimisées au maximum... LACOVAR maintient, **par exemple**, ses exigences d'un passage en tunnel dans le massif de l'Estérel, site Natura 2000, puis en **tube fermé au niveau du lotissement des Estérets du lac** avant un passage en tunnel dans le massif du Tanneron.

- Plaine de l'Argens :

Malgré les risques des inondations, des occupations sauvages perdurent et les pollutions des terres subsistent mettant en cause l'intégrité des nappes phréatiques. Le site de la station de pompage du Fournel qui alimente les populations de la région pourrait être touché dans l'avenir...

Cette zone doit rester principalement agricole et encore en 2010 notre association soulignait lors de son assemblée générale « *les risques extrêmement importants voire totalement insensés que prennent les occupants illégaux à résider dans cette plaine régulièrement inondable* »...

-Sentier littoral au Dramont :

Une remise en état est en projet dont une réhausse du sentier de 50 cms qui peut s'avérer dangereux pour les piétons et le problème du financement inquiète toujours les riverains...

- Tout à l'égout sur AGAY :

LACOVAR se réjouit des nombreuses interventions de nos Elus et de leurs services - Mairie de Saint-

Raphaël, Mairie d'Agay et Communauté d'Agglomération de Fréjus/Saint-Raphaël - pour la décision en « exécution d'office » de prendre la responsabilité et de réaliser directement ces travaux du tout à l'égout, sans doute trop complexes et trop lourds de responsabilités techniques et financières pour des Syndics bénévoles dépassés par ce dossier depuis de trop nombreuses années.

-Programme de démoustication :

Intervention de Monsieur le Directeur de l'environnement Frédéric FERRERO, qui nous fait un exposé brillant et d'une très grande clarté, sur l'ensemble du thème et détaille les mesures qui ont été prises à Fréjus/Saint-Raphaël pour lutter contre ce nouveau fléau tout en préservant l'environnement par l'utilisation de produits non-polluants.

LACOVAR relaie les informations auprès du public avec son « Pôle Mobile Environnement » et par son affichage dans ses locaux de la passerelle de la gare SNCF de Saint-Raphaël.

-Prévention des feux de forêts :

Demande de modification du code forestier par LACOVAR...et réponse du Ministre M. Bruno LEMAIRE...

Après analyse de ce courrier, il s'avère que le Ministre considère que ce sont bien les collectivités locales qui doivent prendre en compte les frais que ne pourraient pas supporter les particuliers dans la prévention des feux de forêt, sans qu'il soit répondu au financement des collectivités locales qui dans les faits restent donc libres de leurs actions...

Rappel des règles du débroussaillage...

Ci-après un croquis des règles du débroussaillage fixées par un nouvel arrêté préfectoral, du 20 avril 2011 n° 322, que chacun pourra trouver en détail sur internet, étant à signaler que ce nouvel arrêté, bien que plus contraignant, permettrait néanmoins le surplomb des houppiers des grands pins parasols qui seraient à plus de 5 mètres des toitures et dont les troncs se trouveraient à plus de 5 mètres des murs, ce qui peut éviter bien des abatages...

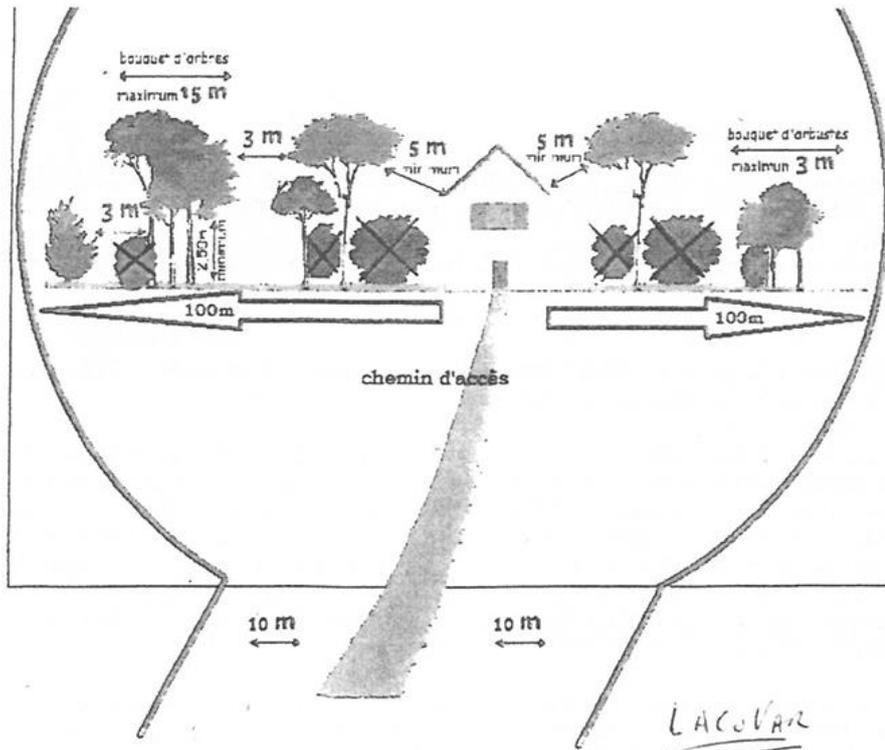
Problèmes posés par les P.P.R.I.F. dans la région :

(Plan de Prévention des Risques Incendie des Feux de forêt)

Saint-Raphaël

Faisant suite aux plaintes de nos adhérents d'Agay et d'Anthéor : Intervention de LACOVAR dans les conséquences du P.P.R.I.F, **annulé mais dont les risques demeurent**, avec des zones rouges et BO, dont les terrains ne sont plus bâtissables et dont de nombreuses maisons ne pourraient plus être reconstruites en cas d'incendie sur la région d'AGAY. Une route reste à ouvrir pour le passage des pompiers entre le domaine de la Bastide et du Rastel d'Agay pour remédier au plus vite à ces situations dangereuses mais aussi spoliatrices des intérêts particuliers... Des débroussaillages réglementaires n'ont toujours pas été réalisés par certains... ceux là même qui ont revendiqué des passages de zones B1 en B2 dans le premier P.P.R.I.F. alors qu'un nouveau P.P.R.I.F. est à l'instruction et qu'ils n'ont rien entrepris entretemps de concret...(ou presque).

Monsieur le Député-Maire Georges GINESTA intervient pour souligner l'intérêt qu'il porte aussi à ce dossier et indique à l'assemblée que les fonds nécessaires, concernant la commune, sont déjà disponibles depuis des mois pour réaliser au plus tôt les travaux de la piste DFCI reliant le Rastel à la Bastide.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAR

Direction
départementale
des territoires
et de la mer
du Var

Toulon, le

20 AVR. 2011

Service Environnement et Forêt
P&T-G-1 DE 1

ARRETE PREFECTORAL n° 322

portant règlement permanent du débroussaillage
obligatoire et du maintien en état débroussaillé dans le
département du Var

LE PREFET DU VAR,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

VU le Code Forestier, et notamment ses articles L.321-5-3, L.322-1-1, L.322-3 à L.322-9.2,
L.322-12 et R.321-6, R.322-1, R.322-5 à R.322-6.1, R.322-6.3, R.322-6.4 et R.322-7,

VU le Code de l'Urbanisme,

Fréjus

Pourtant favorable aux P.P.R.I.F., LACOVAR soutient les victimes des abus et excès du principe de précaution et soutient toujours les co-lotés du Parc résidentiel de l'Estérel, ASL PROMA de Saint-Jean de l'Estérel.

Sans préjuger des recours judiciaires actuels, LACOVAR rappelle que le P.P.R.I.F. applicable en l'état a créé un danger qui n'existait pas auparavant en rendant inconstructible des terrains qui ne sont plus soumis à l'obligation de débroussaillage en se trouvant à plus de cent mètres des maisons, etc.

Près d'une centaine de maisons seraient inconstructibles après incendie et 21 terrains « à bâtir » restent toujours inconstructibles à Saint Jean de l'Estérel.

Cette situation inhumaine et véritablement « spoliatrice » perdure depuis 2003 dans ce qui ressemble à de l'indifférence de la part des pouvoirs publics qui semblent vouloir ignorer qu'il existe des moyens modernes pour se prémunir contre le feu (débroussaillage généralisé dans l'ensemble d'un lotissement, constructions avec volets métalliques, nébullisateurs sur les constructions, pièce de confinement, etc.) au profit d'un nouveau principe de précaution, qui ne prend pas en compte la baisse ni la fréquence des incendies dans le Var, ni l'augmentation des moyens de lutte et peut remettre en cause l'honorabilité, la clairvoyance et même la responsabilité de ceux qui ont déjà délivré 121 permis de construire dans cette zone depuis longtemps...

LACOVAR souhaite que le Conseil Général apporte sa contribution, active ou financière, au débroussaillage des abords de ce lotissement qui est de sa responsabilité « au moins morale » et attend sa contribution à la mise en sécurité de la périphérie du domaine.

- Roquebrune sur Argens : Depuis de nombreuses années cette commune se distingue particulièrement pour des formations organisées par LACOVAR concernant les élèves de CM1, CM2, dans le cadre de la FRAPNA et de ses programmes **«La Forêt m'a dit»** et **« La Rivière m'a dit »**.

Depuis le lancement de nos interventions dans les écoles primaires, c'est plus de 1.000 élèves que nous avons formés avec nos animateurs spécialisés qui sont des salariés de LACOVAR.

- Evolution du « Pôle Mobile Environnement », stand itinérant de LACOVAR qui dispense des formations à l'Environnement du grand public en partenariat actif avec les Municipalités locales.

Notre stand itinérant, tenu par deux animateurs salariés à temps partiels de notre association, reçoit chaque année plus d'un millier de personnes, ce qui démontre l'intérêt de ces actions pédagogiques.

L'ordre du jour étant épuisé, le président renouvelle ses remerciements à tous les participants et s'excuse par avance auprès des intervenants, qui ont nourris les débats, que toutes les interventions ne pourront pas être reprises intégralement dans le Procès-Verbal pour les raisons évidentes de place.

Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 17H30.

Le Vice-Président



Jacqueline ARMINGAUD

Le Président



Jean-Louis LE MOAL
06 82 62 24 06